

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL**  
**Séance du 03 février 2022**

Convoqués le 25 janvier 2022

Affiché le 25 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le trois février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

**Étaient présents** : Mmes PLUMAIL – DASSÉ - HUBERT -GRIHARD - LOUYER - NEDJAAÏ – M. CHAUVET – COLLIN – HÉDIN - HARAULT - GOUPIL.

Mme JARDIN donne procuration à M. HARAULT Jérôme.

Mme BESLAND donne procuration à Mme Marie-Laure LOUYER.

**Étaient absents/excusés** : Mmes LOUPIL – JARDIN – BESLAND – M. CAHU.

**Secrétaire de séance** : Mme Michelle DASSÉ

---

**Procès-verbal de la séance du 06 janvier 2022 :**

*Le procès-verbal de la séance a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

1) **Décision sur l'étude de faisabilité pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente et à la salle des sports**

Les élus décident avec 4 abstentions et 9 pour de demander des devis pour l'étude de faisabilité du projet d'installation de panneaux photovoltaïques,.

2) **Délibération admission en non-valeur BP COMMUNE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur concernant des factures du budget communal.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes (recettes de caution des logements communaux) d'un montant de 451,63 € et charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette décision.*

3) **Délibération admission en non-valeur budget EAU POTABLE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur concernant des factures du budget eau potable (facture eau et assainissement).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes (recettes d'abonnement et de consommation eau) d'un montant de 151.31 € et charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette décision.*

4) **Délibération donnant pouvoir au CDG 53 concernant la mise en concurrence des assurances statutaires :**

Monsieur le Maire informe les élus que le contrat actuel d'assurances de couverture des risques statutaires du personnel territorial arrive à échéance le 31 décembre 2022 et que le CDG 53 peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ; ce qui peut rendre les taux de primes plus attractifs.

Ce contrat d'assurance devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel (titulaire, stagiaire ou agent contractuel de droit public) affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée de 4 ans.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et décide de donner pouvoir au CD53 afin de mettre en concurrence les cabinets d'assurance pour souscrire un contrat groupe assurances statutaires de ses personnels.*

5) **Délibération approuvant le choix des entreprises retenues pour les travaux de réhabilitation du logement 1 place de l'Église :**

Le Maire soumet les candidatures des entreprises pour donner suite à la publication de l'appel d'offres qui a été faite courant octobre 2021 pour les travaux de réhabilitation du logement 1 place de l'église en quatre appartements. À la suite des résultats infructueux des lots 3 ; 4 et 10, Mme Vaspart (Architecte Accessible) a contacté des entreprises sans publicité ni mise en concurrence Une demande complémentaire de pièces justificatives concernant le lot 02 a été également sollicitée.

- Lot 1 : SARL DUVAL-ROCTON pour un montant de 27203,75 € HT,
- Lot 2 : LB2C pour un montant de 21579,80 HT,
- Lot 3 : Entreprise Laurent FOUCHER pour un montant de 61430,38 € HT,
- Lot 4 : Entreprise Laurent FOUCHER pour un montant de 29144,67 € HT,
- Lot 5 : ETS JARRY pour un montant de 46918,62 € HT,
- Lot 6 : ETS SAVARY pour un montant de 13069 € HT,
- Lot 7 : DURAND SAS pour un montant de 9212,71 € HT,
- Lot 8 : LA RENOV' pour un montant de 5400 € HT,
- Lot 9 : DURAND SAS pour un montant de 13801,84 € HT,
- Lot 10 : Entreprise SAVARY pour un montant de 13220 € HT.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir ces entreprises et charge M. Le Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.*

6) **Délibération Fonds Régional Jeunesse et Territoires :**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune peut prétendre à une subvention versée par le Fonds Régional Jeunesse et Territoires d'un montant de 2 240 euros, soit 20 % du coût total de la facture H.T.

Cette subvention est versée pour l'achat d'investissement de matériel scolaire, périscolaire, aire de jeux et de loisirs (matériel éducatif).

*Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette demande de subvention et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à cette délibération.*

7) **Délibération statuant sur le versement des indemnités kilométriques de l'agent recenseur :**

Monsieur le Maire informe les élus du bon déroulement du recensement de la population débuté le 20 janvier 2022 et fait part des nombreux trajets qu'effectue l'agent recenseur recruté.

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de procéder au versement d'une indemnité kilométrique d'un montant de 180 € et charge Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget de la commune.*

8) **Passage des canalisations de gaz :**



Le Maire informe les élus des projets de méthaniseurs aux alentours de la Chapelle-au-Riboul et fait part de la demande de GRDF concernant le passage des canalisations reliant Courcité à Aron. Deux tracés sont proposés (rouge et jaune). Le choix du tracé appartient au Conseil Municipal (travaux prévus en 2023) dans le bourg impactant les riverains.

Après débat, le Conseil Municipal décide avec 10 voix favorables et 3 abstentions de valider le tracé rouge pour le passage des canalisations de gaz sur la commune.

9) **Effacement des réseaux :**

Une réflexion sera menée en parallèle du passage des canalisations de gaz quant à l'éventuel effacement des réseaux au moment des travaux menés par GRDF.

10) **Permanences des élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) :**

Monsieur le Maire informe les élus des modalités des prochaines élections présidentielles. Deux tableaux de permanences ont été complétés pour effectuer les permanences relatives au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour selon leur disponibilité.

11) **Mise à disposition des locaux aux associations de la commune :**

<b>APE</b>	Ancienne mairie
	Salle polyvalente
<b>Comité des fêtes</b>	Salle des associations (réunion)
	Ancien garage 2 rue de la mairie (stockage)
	Bâtiment à côté de l'école (stockage)
	Salle polyvalente
<b>Club Saint-Yves</b>	Salle des associations
	Salle du conseil
	Salle polyvalente
<b>Compagnie Oh</b>	2 rue de la mairie (bureau et stockage)
	Locaux techniques route du Horps
	Salle polyvalente et sports
<b>Atelier bricolage</b>	Vestiaire foot / locaux techniques (partie gauche)
<b>Fitness</b>	Salle de sports
<b>Tennis de table</b>	Salle polyvalente et sports
<b>Yoga</b>	Salle des associations
<b>Foot</b>	Salles des sports
<b>Gym</b>	Salle polyvalente
<b>Chap'Asso</b>	Salle polyvalente
<b>Club pétanque</b>	Locaux derrière atelier technique mairie
<b>Petit Marché</b>	Locaux à côté de la garderie (stockage)
<b>Théâtre</b>	Salle polyvalente

Une convention d'utilisation ou bail de mise à disposition à titre gratuit sera élaborée et proposée aux élus au prochain conseil pour validation.

**Projet médecin avec la commune de Jublains :**

Un travail de communication se fait en partenariat avec la commune de Jublains. Des devis auprès de 3 graphistes ont été sollicités.

Le devis de Fanny LAMBERT d'un montant de 750 € a été retenu par les deux communes. La commune de Jublains prend en charge les frais de graphiste. Une banderole avec visuel personnalisé, des livrets au format A5, des affiches feront partie de cette action de communication pour maintenir l'offre de soins sur notre territoire.

Une réflexion est menée en parallèle sur l'acquisition par la Commune d'un « futur » cabinet médical.

**Groupe de travail avec le Facteur Urbain :**

Le groupe de travail a mobilisé différents publics. Une sortie terrain a eu lieu sur les choix du village de demain. Il en ressort que les priorités seraient la place de l'Église et l'axe Mayenne-Villaines-la-Juhel. Le groupe de travail souligne différents points à définir comme la prise de décision.

La prochaine réunion est fixée au 2 avril 2022.

**Reprise de la boulangerie :**

Des travaux sont prévus avant l'arrivée de potentiels boulangers (peinture et installation d'une cloison). La commune est toujours à la recherche d'un repreneur.

12) **Travaux en cours :**

### **Travaux boulangerie et multiservices :**

- L'entreprise LIVET (peinture) : 1 744,50 € HT,
- L'entreprise La Renov' (cloison de séparation) : 396,27 € HT.

*Les devis présentés ont été retenus à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **Dépôt de pains :**

A compter du 07 février courant, le dépôt de pains se fera au restaurant « Chez Christelle et Nico ».

### **Réfection des marches de l'église :**

Monsieur le Maire informe les élus que les marches de l'Église se descellent. Deux devis pour des travaux de maçonnerie ont été présentés :

- Devis d'un montant de 850 € HT de M. LANGLET,
- Devis de 416 € HT de M. Christophe TANOU.

*Après débat, le Conseil municipal retient à l'unanimité le devis de M. Christophe TANOU.*

### **Nettoyage aux abords des voies vertes et installation d'une aire de pique-nique :**

M. le Maire informe son Conseil que deux devis ont été réalisés pour l'installation de table de pique-nique :

- Devis COMAT ET VALCO : 2840 € HT
- Devis ALTRAD : 3208 € HT

*Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette demande et retient, à l'unanimité, le devis proposé par l'entreprise COMAT et VALCO.*

### **13) Présentation des missions d'Élisa LAMI :**

Les missions d'Élisa ont été présentées et il a été proposé de faire paraître un article dans le LCAR Niouzes pour les exposer :

- Recherche d'un médecin avec Jublains,
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente et la salle des sports,
- Réhabilitation 1 place de l'Église,
- Groupe de travail avec le Facteur Urbain sur les en-communs,
- Demande de subvention pour l'école,
- Recherche d'un repreneur pour la boulangerie,
- Procédure de mise en péril pour les bâtiments qui menacent la sécurité publique,
- Passage du gaz dans la commune,
- Dossier de subvention LEADER (Europe),
- Recherche de subvention pour les arbres d'ornement,
- Demande de subvention pour une haie bocagère,
- Réflexion sur le fonctionnement des lagunes.

### **14) Questions diverses**

#### **• Modification des horaires d'ouverture de la Mairie le samedi matin :**

M. le Maire informe les élus qu'il y a peu de fréquentation le samedi matin et propose l'ouverture au public le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois au lieu de deux. Cette décision sera effective à compter du 06 février 2022.

*Après réflexion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.*

#### **• Réflexion sur la création d'un compte communal sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) :**

Le Conseil Municipal a un avis mitigé sur la mise en œuvre (modérateur...). Après réflexion, les élus décident avec 6 voix favorables, 4 abstentions et 3 contre de mener cette réflexion.

- **Réflexion sur le logo de la commune :**

Un devis a été réalisé par l'entreprise de Fanny LAMBERT pour un montant de 1225€.

Les élus sont favorables à cette réflexion mais privilégient dans un premier temps une démarche citoyenne (enfants de l'école ou administrés de la Commune ayant du talent) pour définir l'identité de la Commune.

- **Demande de mise à disposition faite par la Compagnie Oh! de la salle pour le pique-nique des cyclistes bretons le 12 février 2022 :**

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.*

***Prochain conseil municipal :***

**Jeudi 03 Mars 2022 à 20h00**

Séance levée à 00h05